

No.: 500-11-057984-201

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

LA CORDÉE PLEIN AIR INC.

Débitrice / Requérante

- et -

MNP LTÉE.

Syndic

**DEUXIÈME REQUÊTE AFIN D'OBTENIR LA PROROGATION DU DÉLAI POUR LE
DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Art. 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI))**

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE
SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE CE
QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Le 17 février 2020, La Cordée Plein Air Inc. (**Débitrice** ou **La Cordée**) a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition*.
2. MNP Ltée. a été nommé syndic de la Débitrice dans la présente restructuration.
3. Le 18 mars 2020, cette honorable Cour a prorogé le délai fixé pour déposer une proposition pour une période additionnelle de quarante-quatre (44) jours jusqu'au 1^{er} mai 2020.
4. Par la présente requête, la Débitrice sollicite auprès de cette honorable Cour une deuxième prorogation du délai pour déposer une proposition pour une période additionnelle de **quarante-cinq (45) jours** jusqu'au **15 juin 2020**, le tout selon les termes du projet d'Ordonnance de prorogation, communiqué au soutien des présentes comme **PIÈCE R-1**.

II. ACTIVITÉS ET HISTORIQUE

5. La Débitrice a ouvert ses portes en 1953 en tant que coopérative vendant des uniformes de scouts et du matériel de camping léger.
6. En mai 1974, La Cordée déménage à son adresse actuelle, sur la rue Sainte-Catherine, à Montréal.

7. En septembre 2001, afin de répondre aux demandes d'une clientèle grandissante, la Débitrice a ouvert un deuxième magasin au 2777, boulevard Saint-Martin à Laval.
8. En octobre 2005, la Débitrice prend de l'expansion vers le sud en ouvrant un troisième magasin à Saint Hubert au 1595, boulevard des Promenades.
9. Au début des années 2010, le site Web de la Débitrice est devenu opérationnel. Cela a permis aux clients qui habitaient dans des régions éloignées de faire leurs achats à l'endroit de leur choix, à un moment qui leur convenait.
10. À l'automne 2015, la Débitrice a acquis le « Yéti » de Montréal, réputé pour le ski hors-piste et le vélo d'aventure. Rebaptisée « La Cordée Boutique », l'entreprise continue d'offrir les mêmes produits spécialisés aux amateurs de plein air.
11. En avril 2018, lors d'une première expansion à l'extérieur de la grande région de Montréal, la Débitrice a acquis le magasin de sport « La Vie Sportive » sur la rue Bouvier à Québec. Rebaptisée « La Vie Sportive - La Cordée », ce magasin continue à se spécialiser dans le ski alpin, le snowboard, le ski de fond et le cyclisme.
12. En date du dépôt de son avis d'intention, la Débitrice exploitait cinq magasins, plus précisément à Laval, Québec, St-Hubert et Montréal, ainsi qu'un entrepôt.
13. La Débitrice est propriétaire des locaux de ses deux magasins de détails à Montréal, situés au 2159, rue Sainte-Catherine et au 5190, boulevard Saint-Laurent.

III. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS

14. La Banque Nationale du Canada (**BNC**) détient des hypothèques grevant l'universalité des biens mobiliers et immobiliers de La Cordée afin de garantir le remboursement du crédit d'exploitation et des prêts à terme, tel qu'indiqué dans le tableau récapitulatif et les extraits pertinents du Registre des droits personnels et réels mobiliers (**Extraits RDPRM**), et de l'Acte de l'hypothèque daté du 30 septembre 2009 et inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 596 565, le tout communiqué et déposé au dossier de la Cour au soutien de la Première demande de prorogation de délai.
15. Développement Immobilier Capital CPD Inc. (**CPD**), locateur des lieux loués par La Cordée au 1591-1599 boul. des Promenades, à Saint-Hubert, détient une hypothèque mobilière grevant l'universalité de l'inventaire, des matériaux bruts et des travaux en cours de la Débitrice situés sur ou à l'intérieur desdits lieux loués, ainsi que l'universalité des améliorations mobilières et locatives, équipements, machines et mobiliers dans le magasin à St-Hubert afin de garantir les obligations découlant d'un bail commercial, tel qu'il appert du dossier de la Cour (Extraits RDPRM).

16. Plusieurs fournisseurs de la Débitrice ont également inscrit des réserves de propriété, tel qu'il appert du dossier de la Cour (Extraits RDPRM) :

Fournisseur	Numéro d'inscription
Trek Bicycle Canada ULC	00-0276639-0013 15 septembre 2000
Icebreaker Merino Clothing Inc.	09-0418157-0014 10 juillet 2009
9365-4853 Québec Inc.	11-0889970-0001 17 novembre 2011
Louis Gameau Sports Inc.	13-1035331-0001 21 novembre 2013
TBG The Bicycle Group Limited	15-1047519-0001 28 octobre 2015
LTP Sports Group Inc.	15-1057797-0001 30 octobre 2015
Sugoi Global Inc.	18-0935118-0001 24 août 2018

17. Certains biens utilisés dans le cours des affaires de la Débitrice, notamment des véhicules routiers, un chariot élévateur et des équipements d'imprimerie, sont financés par le biais des locations à long terme ou des crédits-baux, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour.

IV. DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

18. En raison de divers facteurs qui ont entraîné une diminution importante des ventes, notamment la concurrence accrue dans son domaine d'activités, des dépassements de coûts pour les améliorations locatives et un retard dans le commerce en ligne, la Débitrice a accumulé des pertes d'opérations substantielles au cours des dernières années et elle est présentement insolvable.
19. Tel qu'il appert des états financiers internes de La Cordée pour l'année 2019, communiqués et produits au soutien de la Première demande de prorogation de délai, la Débitrice a subi des pertes nettes de **827 181 \$** et **3 137 181 \$** pour les années 2018 et 2019 respectivement.

V. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

20. Depuis le dépôt de son avis d'intention, le Syndic a assisté la Débitrice en révisant et posant au besoin des questions concernant les recettes et débours de la Débitrice.
21. Une copie du rapport préparé par le Syndic à l'appui de la présente requête et à l'égard des résultats pour la période du 16 mars 2020 au 19 avril 2020 contenant un état de l'évolution de l'encaisse pour la même période, de même que des projections au niveau de l'encaisse est communiquée au soutien des présentes comme **PIÈCE R-2**.

22. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a entrepris plusieurs discussions avec plusieurs intervenants et partenaires importants.
23. La Débitrice demeure en communication régulière avec la BNC et Sports Industry Credit Association (**SICA**) qui représente la grande majorité de ses fournisseurs de la Débitrice.
24. La Débitrice fournit notamment à la BNC et à SICA des rapports concernant ses opérations et le suivi de ses projections sur une base hebdomadaire.
25. Aussi, tel que convenu la Débitrice rend compte à SICA des ventes effectuées depuis le dépôt de l'avis d'intention et mis en place les arrangements nécessaires pour la remise aux fournisseurs impayés bénéficiant de réserve de droit de propriété des coût des marchandises vendues depuis la première ordonnance d'extension, soit le 18 mars 2020.
26. Tel que mentionné précédemment, le processus de restructuration de la Débitrice a coïncidé avec la montée de la COVID-19 au Canada.
27. Par le biais du décret n° 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire. Le 20 mars 2020, le gouvernement a émis le décret n° 222-2020, a ordonné la fermeture des lieux de rassemblement et a demandé aux Québécois de limiter leurs sorties à l'essentiel.
28. Le caractère imprévisible de cette pandémie a créé une incertitude sans précédent pour l'économie mondiale, y compris pour les affaires de la Débitrice.
29. Ainsi, en date du 19 mars 2020, la Débitrice a procédé à des mises à pied de 395 employés.
30. Suite à diverses annonces gouvernementales concernant à la fois la subvention salariale d'urgence et les exceptions concernant les ventes web, la Débitrice a décidé de rappeler 45 employés pour réactiver son site web transactionnel.
31. En date des présentes, 51 employés demeurent à l'emploi de la Débitrice et sont admissibles à la subvention salariale d'urgence du Canada.
32. Depuis le 15 avril 2020, les clients de la Débitrice peuvent faire leurs achats par l'entremise de son site web et les résultats des ventes en ligne dépassent déjà les attentes, le tout tel que plus amplement exposé au rapport du Syndic (**R-2**).
33. La Débitrice a mis l'emphase sur la vente de produits de saisons antérieures et appliqué une politique de prix en conséquence. Les projections de vente pour la prochaine période de 45 jours et reflétées au rapport du Syndic (**R-2**) sont conservatrices et se limitent à des ventes WEB à des niveaux estimés réalistes par la direction.
34. Pour le reste, les opérations commerciales de la Débitrice sont suspendues depuis le 19 mars 2020, la Débitrice ayant choisi de ne pas se prévaloir de l'exception prévues pour les ateliers de vélo, en raison du caractère très ancillaire de cette activité et pour des raisons à la fois sanitaires, financières et opérationnelles.

35. Le 19 mars 2020 la Débitrice a transmis un avis de résiliation en vertu du paragraphe 65.2(1) LFI concernant son centre de distribution et d'entreposage situé à Montréal. Cet avis n'a pas été contesté et le bail en question est résilié depuis le 18 avril 2020. L'inventaire y qui était entreposé a depuis été rapatrié dans ses différents magasins, principalement à Laval, St-Hubert et Québec. La Débitrice a pris entente avec son locateur pour le loyer payable et a convenu de laisser sur place sans frais et de manière temporaire du rayonnage palettisé et des convoyeurs qui seront éventuellement vendus.
36. La Débitrice a également prise entente avec ses locateurs à Laval et St-Hubert pour les mois d'avril et mai. La Débitrice tente d'en arriver à un entente avec son locateur à Québec et espère toujours être en mesure d'y arriver d'ici l'audition de la présente requête.
37. La Débitrice, de même que les intervenants du domaine locatif commercial au Québec, demeure dans l'attente d'un programme concret concernant l'assistance gouvernementale déjà annoncé pour le soutien des locateurs et locataires commerciaux en raison de la crise sanitaire.
38. La Débitrice a reçu une confirmation verbale de l'extension de la période de réclamations en vertu de sa police d'assurance pour les officiers et dirigeants pour une période de trois (3) mois, mais demeure dans l'attente d'une confirmation écrite.
39. La Débitrice entend présenter une réclamation d'assurance pour interruption d'affaires.
40. La Débitrice, avec l'aide du Syndic, entend donc utiliser les 45 prochains jours afin de continuer ses discussions et démarches de restructuration en vue de faire une proposition à ses créanciers. La Débitrice, en consultation avec le Syndic, est engagée dans des discussions concernant la vente de ces immeubles, lesquelles ventes devront être, dans le cadre actuel, être approuvées par la Cour conformément à l'article 65.13 LFI.
41. La Débitrice sollicite donc un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours afin de lui permettre de poursuivre le processus qu'elle a entamé le 17 février 2020.
42. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue.
43. Malgré des conditions sans précédents, la Débitrice continue de bénéficier de l'appuis de ses créanciers.
44. La prorogation demandée ne cause pas de préjudice aux créanciers. A ce stade et bien que ses opérations soient déficitaires, la faillite immédiate de la Débitrice ne bénéficierait aucunement à ses créanciers et ne ferait qu'aggraver leurs pertes. La faillite immédiate de la Débitrice résulterait en une perte définitive d'emploi pour 400 employés et mettrait en péril la réception de subventions gouvernementales importantes qui n'ont pas encore été reçues.
45. La prorogation demandée, si elle est accordée, permettra d'augmenter les chances que la Débitrice puisse continuer de vendre ses inventaires dans un contexte de continuité de ses affaires lors de la reprise éventuelle de ses activités et de déposer une proposition viable à ses créanciers.

46. Malgré le contexte très difficile et hors de son contrôle, la Débitrice continue d'explorer les options pour une relance de ses opérations et le dépôt d'une proposition viable à ses créanciers.
47. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.
48. Considérant le communiqué émis par le juge coordonnateur de la Chambre commerciale, l'honorable Louis J. Gouin en date du 16 avril 2020, la Débitrice invite toute partie qui a l'intention de contester la présente requête ou faire des représentations, à communiquer avec les procureurs soussignés afin d'en discuter et prendre les arrangements nécessaires, le tout afin d'éviter les contestations. Nonobstant ce qui précède, toute partie qui désire contester la présente requête doit envoyer un avis de contestation 24 heures avant la date prévue dans l'Avis de présentation.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR:

ACCUEILLIR la présente *Deuxième requête afin d'obtenir la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition*;

PROROGER jusqu'au **15 juin 2020** le délai fixé pour déposer une proposition;

RÉDUIRE les délais de notification, production et présentation de la présente Requête;

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, 27 avril 2020



Norton Rose Fulbright Canada
Sensrl, s/l

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.
(Mes Sylvain Rigaud et Arad Mojtahedi)
Avocats de la Débitrice La Cordée Plein Air Inc.

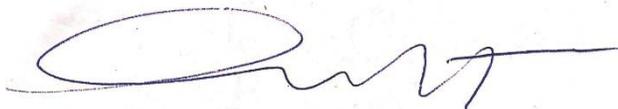
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone : 514.847.4582
Télécopieur : 514.286.5474
Courriel : arad.mojtahedi@nortonrosefulbright.com
Notification : Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com
Notre référence : 1001112206

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, **EMMANUELLE OUMET**, présidente-directrice générale de La Cordée Plein Air Inc., située au 2159, rue Sainte-Catherine, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2H9, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis la présidente-directrice générale de la Débitrice-Requérante dans la présente demande;
2. Je suis un officier dûment autorisé aux fins des présentes;
3. J'ai pris connaissance de la *Deuxième requête afin d'obtenir la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* et tous les faits y allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ
à Montréal, le 27 avril 2020



EMMANUELLE OUMET

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, le 27 avril 2020



Commissaire à l'assermentation pour le
Québec



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

No.: 500-11-057984-201

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

LA CORDÉE PLEIN AIR INC.

Débitrice / Requérante

- et -

MNP LTÉE.

Syndic

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
(Art. 113 et 133 C.p.c.)

Je, soussigné, **ARAD MOJTAHEDI**, avocat, exerçant ma pratique au sein du cabinet **NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., S.R.L.** situé au 1, Place Ville Marie, bureau 2500, Montréal, province de Québec, H3B 1R1, district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. En date du 27 avril 2020, à 10 h 47, j'ai reçu par courrier électronique de Emmanuelle Ouimet, la déclaration sous serment portant cette même date et signée au soutien de la *Deuxième requête afin d'obtenir la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* présentable le 30 avril 2020 devant la Cour supérieure, chambre commerciale, du district de Montréal dans le présent dossier.
2. La copie de cette déclaration sous serment dûment exécutée par Emmanuelle Ouimet, jointe en annexe à la présente Requête, est conforme à la copie reçue par courrier électronique de cette dernière via l'adresse courriel suivante : euimet@lacordee.com.
3. Tous les faits contenus dans la présente Attestation sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, le 27 avril 2020



Me Arad Mojtahedi

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de la Débitrice La Cordée Plein Air Inc.

1, Place Ville Marie, bureau 2500

Montréal (Québec) H3B 1R1

Téléphone : 514.847.4582

Télécopieur : 514.286.5474

Courriel : arad.mojtahedi@nortonrosefulbright.com

Notification : Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

Notre référence : 1001112206

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires : Me Philippe H. Bélanger
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2

Avocats de la Banque Nationale du Canada

Madame Sheri Aberback
MNP Ltée
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 2010
Montréal (Québec) H3B 2J8

Syndic autorisé en insolvabilité

Me Robert Faguy
Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.
1240, avenue Beaumont
Bureau 210
Montréal (Québec) H3P 3E5

Avocats de SICA

Monsieur William Anidjar,
Monsieur Brian Dabarro
Sports Industry Credit Association (SICA)

Me Alexandre Forest
Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville-Marie
Bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 3P4

Avocats de René Tremblay, Luc Bachand, Christine Beaubien, Paul D. Campbell, Mitchell Cohen, Sylvain Cossette, Zachary R. George, Johanne M. Lépine et Michel Théroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de Placement Immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment Trust et Le 405 Marien inc.

Madame Kelly Simon
CCE Credit and Collections Manager
Outdoor Research
2203 1st Ave S, Seattle, WA 98134

Me Michael Nowina
Baker & McKenzie LLP Barristers & Solicitors
Brookfield Place Bay/Wellington Tower
181 Bay Street, Suite 2100
Toronto (Ontario) M5J 2T3

Avocats de Trek Bicycle

Mr. Andrew St.Clair
Global Director Financial Services / Manager N.A. Commercial Finance
Trek Bicycle

Me Eric Amyot
BCF Avocats
Complexe Jules-Dallaire, T1
2828, boul. Laurier
12e étage
Québec (Québec) G1V 0B9
Avocats de Les Immeubles Yves Jacques Inc.

PRENEZ AVIS que la *Deuxième requête afin d'obtenir la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge Marie-Anne Paquette de la Cour supérieure siégeant en Chambre commerciale, dans le district de Montréal, le **30 avril 2020 à 9 h 30**, par voie de téléconférence. Les détails seront communiqués dans les prochains jours.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 27 avril 2020



NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.
(Mes Sylvain Rigaud et Arad Mojtahedi)
Avocats de la Débitrice La Cordée Plein Air Inc.

1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone : 514.847.4582
Télécopieur : 514.286.5474
Courriel : arad.mojtahedi@nortonrosefulbright.com
Notification : Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com
Notre référence : 1001112206

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

No.: 500-11-057984-201

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

LA CORDÉE PLEIN AIR INC.

Débitrice / Requérante

- et -

MNP LTÉE.

Syndic

LISTE DE PIÈCES

PIÈCE R-1 : Projet d'Ordonnance de prorogation;

PIÈCE R-2 : Rapport du Syndic.

Montréal, le 27 avril 2020

Norton Rose Fulbright Canada
Sensrl, s.r.l.

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.
(Mes Sylvain Rigaud et Arad Mojtahedi)
Avocats de la Débitrice La Cordée Plein Air Inc.

1, Place Ville Marie, bureau 2500

Montréal (Québec) H3B 1R1

Téléphone : 514.847.4582

Télécopieur : 514.286.5474

Courriel : arad.mojtahedi@nortonrosefulbright.com

Notification : Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

Notre référence : 1001112206

PIÈCE R-1

Cour supérieure

(En matière de faillite et d'insolvabilité)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: **500-11-057984-201**

DATE : Le 30 avril 2020

Sous la présidence de l'honorable Marie-Anne Paquette, j.c.s.

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

LA CORDÉE PLEIN AIR INC.

Débitrice-Requérante

-et-

MNP LTÉE.

Syndic

DEUXIÈME ORDONNANCE DE PROROGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

- [1] **LE TRIBUNAL**, après avoir pris connaissance de la *Deuxième requête afin d'obtenir la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* (la « **Requête** ») aux termes de l'article 50.4 (9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** ») présentée par la Débitrice, de l'affidavit et des pièces déposés à son soutien;
- [2] **CONSIDÉRANT** les représentations des procureurs de la Débitrice et l'absence de contestation;
- [3] **CONSIDÉRANT** qu'il est approprié d'émettre une ordonnance (l' « **Ordonnance** ») prorogeant le délai pour déposer une proposition;

EN CONSÉQUENCE LE TRIBUNAL :

- [4] **ACCUEILLE** la Requête;

- [5] **PROROGÉ** le délai prévu à l'article 50.4(9) de la *LFI* pour une période de quarante-cinq (45) jours, soit au 15 juin 2020;
- [6] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant tout appel;
- [7] **LE TOUT** sans frais.

L'honorable Marie-Anne Paquette, j.c.s.

Date de l'audition: 30 avril 2020

Mes Sylvain Rigaud & Arad Mojtahedi
Norton Rose Fulbright Canada LLP
Procureurs de la Débitrice

PIÈCE R-2

No de Division : 01 – Montréal
No de Cour: 500-11-057984-201
No de Surintendant: 41-2618727

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

LA CORDÉE PLEIN AIR INC., personne insolvable ayant son siège social et sa principale place d'affaire au 2159, Ste-Catherine Est, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2K 2H9.

Débitrice

- et -

MNP LTÉE.

Syndic

**DEUXIEME RAPPORT DU SYNDIC À L'APPUI DE LA REQUÊTE DE LA DÉBITRICE
POUR PROROGATION DE DÉLAI EN VUE DE
DÉPOSER UNE PROPOSITION CONCORDATAIRE**
(Paragraphe 50.4 (7) et 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

I. INTRODUCTION

1. Le 17 février 2020, La Cordée Plein Air Inc. (la « **Débitrice** », ou la « **Société** ») a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (« **l'Avis** ») conformément aux dispositions de l'article 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **Loi** »), le tout tel qu'il appert aux registres de la Cour;
2. Le Syndic MNP LTÉE INC. (le « **Syndic** ») a consenti à agir comme syndic à la proposition;
3. Le 26 février 2020, la Débitrice a déposé un état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 17 février 2020 au 22 mars 2020, et le Rapport de la personne insolvable sur l'état de l'évolution de l'encaisse. Le syndic a produit son rapport aussi le même jour, le tout tel qu'il appert aux registres de la Cour;
4. Le 18 mars 2020, la Débitrice a déposé une première demande de prorogation de délai qui fût accordée par la Cour jusqu'au 1^{er} mai 2020, afin de permettre de continuer ses démarches de restructuration;
5. Pendant la période du 16 mars au 19 avril 2020, le Syndic a assisté la Débitrice en surveillant régulièrement les recettes et débours de la Débitrice;
6. En date des présentes, considérant la situation actuelle, la Débitrice n'a pas déposé de proposition et les délais statutaires pour déposer ladite proposition expirent le 1^{er} mai 2020;

II. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

7. La Cordée est une entreprise québécoise qui, à travers plus de soixante ans d'histoire, a contribué à façonner le paysage du plein air au Québec. La Société voit le jour en 1953 et est d'abord fondée à titre de coopérative ayant pour mandat la vente d'uniformes scouts à bon prix. De la petite boutique de 1953, La Cordée est maintenant devenue l'une des plus importantes références vouées entièrement aux amateurs de sports de plein air en Amérique du Nord;
8. Au courant des années 2000, la croissance de la Société a été assurée avec l'ouverture de nouveaux points de ventes à Laval et St-Hubert (2001 et 2005) ainsi que par l'acquisition de la boutique de plein air le Yéti situé sur la rue St-Laurent à Montréal (2015) et de La Vie Sportive situé à Québec (2018);
9. Les problèmes financiers de la Société ont débuté suite à l'acquisition de La Vie Sportive en 2018. Des dépassements de coûts de 1M \$ pour les améliorations locatives, l'arrivée de nouveaux compétiteurs spécialisés ainsi qu'un retard dans le commerce en ligne ont tous été des facteurs contribuant aux problèmes financiers;

III. PLAN DE RESTRUCTURATION ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

10. Depuis le dépôt de l'Avis, la Débitrice a entrepris plusieurs actions afin de revoir sa structure de financement et pouvoir maintenir et restructurer ses opérations. Des discussions avec plusieurs intervenants, y compris des investisseurs potentiels, sont toujours en cours;
11. La Société demeure en communication avec le représentant de la Banque Nationale du Canada (« **BNC** ») ainsi que les représentants de Sports Industry Credit Association (« **SICA** ») qui représente la grande majorité de ses fournisseurs;
12. En date du 19 mars 2020, la Débitrice a résilié le bail du local utilisé comme centre de distribution sis au 405, rue Marien, Montréal (Québec). Cet avis n'a pas été contesté et le bail en question est résilié depuis le 18 avril 2020. L'inventaire y qui était entreposé a depuis été rapatrié dans ses différentes succursales. La Débitrice a pris entente avec son locateur pour le loyer payable et a convenu de laisser sur place sans frais et de manière temporaire du rayonnage palettisé et des convoyeurs qui seront éventuellement vendus;
13. Le ou vers le 19 mars dernier conformément à l'ordonnance du gouvernement provinciale en ce qui concerne la fermeture des commerces et services non prioritaires ou essentiels, soit le lendemain de l'obtention de la première prorogation de délai, la Société a dû fermer temporairement ses magasins et sa plateforme WEB;
14. Cette fermeture imprévue a impacté les ventes négativement. Conséquemment, les encaissements de la Société ont été 987K \$ inférieurs aux prévisions pour la période du 16 mars au 19 avril 2020. Afin de limiter l'impact négatif de cette réduction des ventes sur les flux de trésorerie, la Débitrice a pris les mesures nécessaires pour assurer un contrôle de ses dépenses en réduisant ses débours de plus de 700K\$ par rapport aux prévisions pour la même période. Cette réduction est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - a. Suite à la suspension des opérations, la Débitrice a mis à pied 395 employés temporairement;

- b. Réduction des frais fixes au minimum;
- c. Limitation au minimum de l'implication des professionnels;
- d. Le remboursement des réserves de propriété et le paiement de frais bancaires et de cartes de crédit ont été réduits, ceux-ci étant directement reliés aux ventes;
- e. Le paiement des loyers d'avril a été retardé, tel que décrit plus amplement au paragraphe suivant.

Pour plus de détail, une copie du rapport préparé par le Syndic à l'égard des résultats pour la période du 16 mars au 19 avril 2020 est jointe en **Annexe A**;

- 15. La Débitrice a pris entente avec ses locataires à Laval et St-Hubert pour les mois d'avril et mai. Elle entreprendra des négociations pour le mois de mai et juin en fonction des annonces gouvernementales. La Débitrice tente d'en arriver à une entente avec son locataire à Québec et espère toujours être en mesure d'y arriver d'ici l'audition de la présente requête;
- 16. La Débitrice, de même que les intervenants du domaine locatif commercial au Québec, demeure dans l'attente d'un programme concret concernant l'assistance gouvernementale déjà annoncée pour le soutien des locataires et locataires commerciaux en raison de la crise sanitaire;
- 17. En date du 16 avril 2020, la Débitrice a été en mesure de redémarrer sa plateforme WEB (« **en ligne** ») et a par conséquent réembauché 45 employés pour supporter ses opérations;
- 18. Depuis la réouverture des ventes en ligne, les résultats dépassent déjà les attentes de l'administration. La Société a mis l'accent sur la vente des stocks d'hiver à des prix compétitifs;
- 19. Le 27 avril 2020, la Débitrice a déposé un état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 20 avril au 15 juin 2020, et le Rapport de la personne insolvable sur l'état de l'évolution de l'encaisse. Le syndic a produit son rapport aussi le même jour. Copies de l'état de l'évolution de l'encaisse, ainsi que les deux rapports sont joints en **Annexe B**. Les faits saillants de ces prévisions sont les suivants :
 - a. Variation nette anticipée de (\$167,000) durant la période;
 - b. Cette variation négative inclut un remboursement de \$245,000 en faveur de fournisseurs revendiquant une réserve du droit de propriété, de même que le paiement intégral des loyers, bien que La Cordée ait l'intention de reporter ou de négocier à la baisse les loyers exigibles, notamment à la lumière des annonces gouvernementales en matière d'assistance pour les loyers commerciaux;
 - c. Les projections au niveau des ventes sont conservatrices et se limitent exclusivement à des ventes WEB;
 - d. Ces projections ne tiennent pas compte de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« **SSUC** ») en attendant une confirmation que la débitrice y ait droit, ce qui pourrait représenter un montant approximatif de \$175k pour la période du 15 mars au 15 juin.

20. Malgré le fait que plusieurs administrateurs ont démissionné de leur poste au sein du conseil d'administration, trois administrateurs siègent toujours au conseil d'administration;
21. La Débitrice a reçu une confirmation verbale de l'extension de la période de réclamations en vertu de sa police d'assurance pour les officiers et dirigeants pour une période de trois (3) mois, mais demeure dans l'attente de recevoir le certificat formel;
22. La Débitrice entend présenter une réclamation d'assurance pour interruption d'affaires auprès de son assureur;
23. La Société, avec l'assistance du Syndic, est présentement en discussion avec des acheteurs potentiels concernant ses deux immeubles qui se trouvent à Montréal. Le cas échéant, la vente des immeubles devra être approuvée par la Cour conformément à l'article 65.13 de la Loi;
24. Étant sous la protection de la Loi, la Débitrice n'a pas accès à toutes les mesures gouvernementales d'urgence disponible. La Société a entrepris les démarches auprès du gouvernement pour bénéficier de la SSUC et est dans l'attente de détails supplémentaires concernant les mesures d'assistance pour les loyers commerciaux, tel que mentionné au paragraphe 19;
25. Malgré ce qui précède, les multiples mesures de préventions et d'isolement annoncées par le gouvernement en lien avec la présence du virus COVID-19 au Canada ralentissent les démarches de restructuration et rendent très difficiles l'élaboration de projections financières;
26. La Débitrice requiert du temps additionnel afin de continuer ses discussions et démarches de restructuration en vue de faire une proposition viable à ses créanciers;

IV. AUTRES

27. Le Syndic est d'avis que :
 - a. la personne insolvable a agi et toujours agit de bonne foi et avec diligence;
 - b. la Société sera dans une meilleure position pour faire une proposition viable, si l'extension actuelle était accordée; et
 - c. l'extension, si elle est accordée, ne causera pas un préjudice grave à l'un ou l'autre des créanciers.

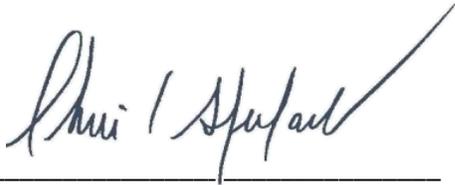
V. RECOMMANDATIONS

28. Le Syndic est d'avis que si cette honorable Cour prolonge le délai pour déposer la proposition pour une période de quarante-cinq (45) jours après l'expiration du délai, soit jusqu'au 15 juin 2020, la Débitrice pourrait être en mesure de soumettre une proposition viable à ses créanciers;

Respectueusement soumis,

Fait à Montréal, ce 27^e jour d'avril 2020

MNP LTÉE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sheri L. Aberback", written over a horizontal line.

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE
Syndic désignée

ANNEXE A

La Cordée Plein Air Inc.

Suivi des recettes et débours

Pour la période de 5 semaines terminée le 19 avril 2020

(non vérifié - en dollar canadien)

	1			2			3			4			5			TOTAL			Notes
	16 au 22 mars 2020			23 au 29 mars 2020			30 mars au 5 avr. 2020			6 au 12 avr. 2020			13 au 19 avr. 2020			16 mars au au 19 avril 2020			
	Réel	Prévisions	Variance	Réel	Prévisions	Variance	Réel	Prévisions	Variance	Réel	Prévisions	Variance	Réel	Prévisions	Variance	Réel	Prévisions	Variance	
Encaissements	181,378	258,153	(76,775)	(2,681)	252,656	(255,337)	344	231,706	(231,362)	-	247,384	(247,384)	64,489	240,822	(176,333)	243,530	1,230,722	(987,192)	1
Déboursés																			
Réserve de propriété	-	-	-	-	11,141	11,141	-	9,960	9,960	-	10,851	10,851	-	20,274	20,274	-	52,227	52,227	2
Paiement de capital sur la dette	-	-	-	29,751	29,750	(1)	30,014	30,014	-	-	-	-	-	-	-	59,765	59,764	(1)	
Intérêts sur la dette	-	-	-	4,274	5,113	840	15,037	17,710	2,673	-	-	-	-	-	-	19,311	22,824	3,513	
Intérêts sur la marge de crédit	-	-	-	10,432	22,000	11,568	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,432	22,000	11,568	
Frais bancaires et cartes de crédit	-	52,461	52,461	-	5,000	5,000	52,994	45,000	(7,994)	1,520	1,250	(270)	-	37,461	37,461	54,513	141,172	86,659	2
Inventaire	673	5,000	4,327	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	673	5,000	4,327	
Frais fixes	17,912	84,053	66,141	127,682	84,053	(43,628)	17,339	74,857	57,517	31,454	74,857	43,403	58,554	74,857	16,303	252,941	392,677	139,736	2
Salaires et DAS	-	-	-	244,463	280,000	35,537	-	-	-	39,060	210,000	170,940	-	-	-	283,523	490,000	206,477	3
Taxes de ventes	-	-	-	261,124	267,000	5,876	25,130	-	(25,130)	-	-	-	-	-	-	286,254	267,000	(19,254)	
Loyer	-	-	-	-	-	-	21,032	217,985	196,953	-	-	-	-	-	-	21,032	217,985	196,953	4
Assurances groupe	20,797	21,000	203	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,636	-	(24,636)	45,433	21,000	(24,433)	5
Assurances affaires	-	-	-	-	-	-	16,423	16,423	-	-	-	-	-	-	-	16,423	16,423	-	
Honoraires professionnels	-	25,000	25,000	50,520	25,000	(25,520)	1,941	25,000	23,059	2,897	25,000	22,103	21,027	25,000	3,973	76,385	125,000	48,615	2
	39,382	187,514	148,132	728,245	729,058	813	179,910	436,949	257,039	74,931	321,958	247,027	104,217	157,592	53,375	1,126,684	1,833,071	706,386	
Variation nette	141,996	70,639	71,357	(730,926)	(476,402)	(254,524)	(179,565)	(205,243)	25,677	(74,931)	(74,574)	(357)	(39,728)	83,230	(122,958)	(883,154)	(602,349)	(280,805)	
Marge de crédit au début de la période	(2,230,570)	(2,230,570)	-	(2,088,574)	(2,159,931)	71,357	(2,819,500)	(2,636,333)	(183,167)	(2,999,065)	(2,841,576)	(157,490)	(3,073,996)	(2,916,150)	(157,847)	(2,230,570)	(2,230,570)	-	
Marge de crédit à la fin de la période	(2,088,574)	(2,159,931)	71,357	(2,819,500)	(2,636,333)	(183,167)	(2,999,065)	(2,841,576)	(157,490)	(3,073,996)	(2,916,150)	(157,847)	(3,113,724)	(2,832,919)	(280,805)	(3,113,724)	(2,832,919)	(280,805)	

Notes:

1- Les mesures gouvernementales en lien avec la pandémie COVID-19 ont forcé la fermeture des succursales et l'arrêt des opérations en ligne, ce qui a impacté négativement les ventes. La société a redémarré ses activités en ligne le 16 avril 2020.

2- Ces déboursés ont été réduits suite à la fermeture imprévue des succursales au courant de la période.

3- En raison de l'arrêt des opération, 395 employés ont été mis à pied temporairement. 45 employés ont ont par la suite été réembaucher en lien avec la réouverture des ventes en ligne.

4- Écart temporaire. La Société n'a pas payé les loyers d'avril puisqu'elle était en négociation avec les propriétaires en vue d'une réduction du loyer en lien avec la fermeture des succursales. Les retards seront réglés au courant des prochaines semaines selon les ententes, le cas échéant.

5- Écart temporaire. Le paiement des assurances était prévu la semaine suivante.

ANNEXE B

La Cordée Plein Air Inc.**Flux monétaires prévisionnels**

Pour la période de 8 semaines se terminant le 15 juin 2020

(non vérifié - en dollar canadien)

	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Notes
	20 avr. 2020	27 avr. 2020	4 mai 2020	11 mai 2020	18 mai 2020	25 mai 2020	1 juin 2020	9 juin 2020		
	26 avr. 2020	3 mai 2020	10 mai 2020	17 mai 2020	24 mai 2020	31 mai 2020	7 juin 2020	15 juin 2020		
Encaissements	240,000	300,000	350,000	350,000	350,000	350,000	350,000	400,000	2,690,000	1
Déboursés										
Réserve de propriété	-	30,000	35,000	35,000	35,000	35,000	35,000	40,000	245,000	2
Paiement de capital sur la dette	-	59,765	-	-	-	29,750	30,014	-	119,529	3
Intérêts sur la dette	73,000	22,823	-	-	-	5,113	17,710	-	118,646	3
Intérêts sur la marge de crédit	-	15,000	-	-	-	20,000	-	-	35,000	
Frais bancaires et cartes de crédit	-	23,098	13,098	-	-	-	29,000	-	65,196	3
Inventaire	-	5,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	65,000	4
Frais opérationnels	62,288	97,065	107,065	107,065	107,065	107,065	107,065	112,065	806,741	5
Salaires et DAS	55,781	-	150,000	-	150,000	-	150,000	-	505,781	6
Taxes de ventes	-	126,074	-	-	-	12,182	-	-	138,257	
Loyer	31,569	76,569	200,780	-	-	-	159,473	-	468,390	7
Assurances groupe	-	-	-	21,000	-	-	-	21,000	42,000	
Assurances affaires	-	16,423	-	-	-	16,423	-	-	32,846	
Honoraires professionnels	40,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	215,000	8
	262,639	496,817	540,942	198,065	327,065	260,533	563,261	208,065	2,857,386	
Variation nette	(22,639)	(196,817)	(190,942)	151,935	22,935	89,467	(213,261)	191,935	(167,386)	
Marge de crédit au début de la période	(3,113,725)	(3,136,364)	(3,333,181)	(3,524,123)	(3,372,188)	(3,349,252)	(3,259,785)	(3,473,046)	(3,113,725)	
Marge de crédit à la fin de la période	(3,136,364)	(3,333,181)	(3,524,123)	(3,372,188)	(3,349,252)	(3,259,785)	(3,473,046)	(3,281,111)	(3,281,111)	

Cet état des flux monétaires projetés a été préparé conformément à l'article 50 (6) ou 50.4 (2) (a) de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité et doit être lu conjointement avec le rapport du syndic sur les flux monétaires.

Daté le 27 avril 2020, à Montréal en la province de Québec

La Cordée Plein Air Inc.

DocuSigned by:

*Robert Chartrand*48733799C36A472...
Robert Chartrand

Directeur des achats, des opérations et ressources humaines

DocuSigned by:

Emmanuelle Ouimet

BF319750541E426

Emmanuelle Ouimet

Présidente-directrice générale

MNP Ltée*Sheri L. Aberback*

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE

Vice-présidente principale

La Cordée Plein Air Inc.

Notes relatives aux flux monétaires prévisionnels

Pour la période de 8 semaines se terminant le 15 juin 2020

1 - Ventes

Les prévisions ont été préparées selon une hypothèse de vente WEB uniquement. La réouverture des magasins pourrait avoir un impact positif sur les ventes dépendant du comportement du consommateur.

2 - Réserve de propriété

Pour toutes les ventes faites après le 18 mars 2020, les projections prévoient un remboursement aux fournisseurs pour les biens faisant l'objet de réserve de propriété, de façon hebdomadaire au fur et à mesure que ceux-ci seront vendus.

3 - Dette et frais bancaires

Le remboursement de la dette à long-terme continue tel que prévu dans la convention de prêt.

Les frais bancaires et de cartes de crédit sont estimés à environ 3% des ventes.

Le rachat du swap sur la dette bancaire est inclus dans les projections.

4 - Inventaire

Les projections prévoient une réduction majeure des commandes d'inventaire afin de continuer à réduire le niveau d'inventaires. Des achats ciblés pour des commandes spéciales, des opportunités d'affaires et/ou des produits ciblés permettant d'attirer le consommateur seront maintenus.

5 - Frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent les frais de vente (incluant frais d'expédition), d'administration et d'occupation (excluant les loyers) minimaux afin d'assurer la sécurité et le maintien des différents actifs.

6 - Salaires et DAS

Les projections prévoient la rémunération des employés reliés à la préparation des commandes WEBs. Une partie du personnel administratif a également été réembauché afin de soutenir l'équipe WEB, la logistique et préparer la réouverture des magasins, le reporting financier pour les différents créanciers et les autres tâches administratives.

7 - Loyer

Les projections incluent le paiement des loyers selon les termes des contrats signés avec les propriétaires ainsi que les retards du mois d'avril. Cependant, la direction négocie une réduction du loyer afin de partager le fardeau de la pandémie avec ses locataires.

8 - Honoraires professionnels

Les frais professionnels comprennent les coûts reliés à l'avis d'intention.

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour: 500-11-057984-201
No dossier: 41-2618727

_ FORMULAIRE 29 _

Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
La Cordée Plein Air Inc.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de La Cordée Plein Air Inc., en date du 27 avril 2020, qui porte sur la période allant du 20 avril 2020 au 15 juin 2020, a été établi par la direction de la personne insolvable (ou la personne insolvable) aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis: la direction et les employés de la personne insolvable ou la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction ou la personne insolvable. à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

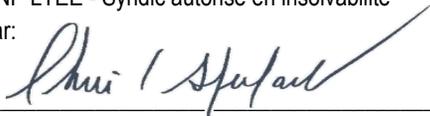
Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 27 avril 2020, à Montréal en la province de Québec.

MNP LTÉE - Syndic autorisé en insolvabilité

Par:



Sheri L. Aberback - Syndic autorisé en insolvabilité

1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage

Montréal QC H3B 4V2

Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour: 500-11-057984-201
No dossier: 41-2618727

FORMULAIRE 29 - Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
La Cordée Plein Air Inc.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Pertinence:

Les projections ont été établies exclusivement dans le but d'évaluer la deuxième demande de prorogation dans le présent Avis d'intention de faire une proposition.

Notes de projection:

Veillez vous référer aux prévisions de flux monétaires et des notes afférentes ci-jointes.

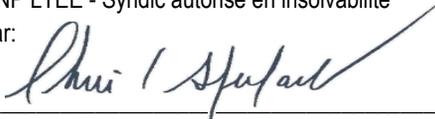
Conjecturales:

Les prévisions d'encaissements et de décaissements ont été établies par la direction selon les données historiques et incluent des ajustements pour considérer l'impact des mesures d'isolement imposées par le gouvernement, soit la fermeture des points de vente, la ré-ouverture de la vente en ligne et une mise à pied temporaire des employés en lien avec la pandémie du COVID-19.

Daté le 27 avril 2020, à Montréal en la province de Québec.

MNP LTÉE - Syndic autorisé en insolvabilité

Par:



Sheri L. Aberback - Syndic autorisé en insolvabilité

1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage

Montréal QC H3B 4V2

Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour: 500-11-057984-201
No dossier: 41-2618727

FORMULAIRE 30
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
La Cordée Plein Air Inc.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

la Direction de La Cordée Plein Air Inc., a/ont émis les hypothèses et établi en date du 27 avril 2020 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période allant du 20 avril 2020 au 15 juin 2020.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 27 avril 2020, à Montréal en la province de Québec.

La Cordée Plein Air Inc.
Débiteur

Emmanuelle Ouimet

DocuSigned by:
Emmanuelle Ouimet
BF319750541F426

Nom et fonction du signataire
PDG autorisé 27/04/2020

Robert Chartrand

DocuSigned by:
Robert Chartrand
4B733799C36A472

Nom et fonction du signataire
Directeur Opérations, 27/04/2020

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour: 500-11-057984-201
No dossier: 41-2618727

FORMULAIRE 30 - Annex
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
La Cordée Plein Air Inc.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Pertinence :

Les projections ont été établies exclusivement dans le but d'évaluer la deuxième demande de prorogation dans le présent Avis d'intention de faire une proposition.

Notes de projection :

Veuillez vous référer aux prévisions de flux monétaires et des notes afférentes ci-jointes.

Conjecturales :

Les prévisions d'encaissements et de décaissements ont été établies par la direction selon les données historiques et incluent des ajustements pour considérer l'impact des mesures d'isolement imposées par le gouvernement, soit la fermeture des points de vente, la ré-ouverture de la vente en ligne et une mise à pied temporaire des employés en lien avec la pandémie du COVID-19.

Daté le 27 avril 2020, à Montréal en la province de Québec.

La Cordée Plein Air Inc.

DocuSigned by:
Emmanuelle Ouimet
BF319750541F426...
Emmanuelle Ouimet

PDG
27/04/2020

DocuSigned by:
Robert Chartrand
4B733799C36A472...
Robert Chartrand

Directeur Opérations, Achats, RH
27/04/2020

No. Cour : 500-11-057984-201
No. Surintendant : 41-2618727

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE
PROPOSITION DE :

LA CORDÉE PLEIN AIR INC.

Débitrice

- et -

MNP LTÉE

Syndic

**DEUXIÈME RAPPORT DU SYNDIC À L'APPUI DE LA
REQUÊTE DE LA DÉBITRICE POUR PROROGATION DE
DÉLAI EN VUE DE DÉPOSER UNE PROPOSITION
CONCORDATAIRE**

*(Paragraphe 50.4(9) de la Loi sur la faillite et
l'insolvabilité)*

MNP LTÉE

1155, boulevard René-Lévesque Ouest
19^e étage
Montréal, QC H3B 4V2

Téléphone : (514) 932-4115
Télécopieur : (514) 932-9195

NO : 500-11-057984-201

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :
LA CORDÉE PLEIN AIR INC.**

Débitrice / Requérante

- et -

MNP LTÉE

Syndic

**DEUXIÈME REQUÊTE AFIN D'OBTENIR LA PROROGATION
DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(ART. 50.4(9) DE LA LOI SUR LA FAILLITE ET
L'INSOLVABILITÉ (LFI)) ET PIÈCES R-1 ET R-2**

ORIGINAL

BO-0042

1001112206

Mes Sylvain Rigaud et Arad Mojtahedi
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
AVOCATS

1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA

Téléphone : +1 514.847.4582

Télécopie : +1 514.286.5474

sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com

arad.mojtahedi@nortonrosefulbright.com

Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com